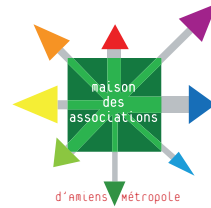


f



feuille de lierre

N° 75 - Novembre 2011

BÉNÉVOLAT

● POUR QUE BÉNÉVOLES ET VOLONTAIRES MANGENT A LEUR FAIM...

La loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif, a créé deux titres-restaurants, destinés aux volontaires et bénévoles : le "chèque repas du bénévole" et le "titre repas du volontaire". D'un montant maximum de 5,29 €/jour par bénévole et de 5,80 €/jour par volontaire, les deux titres sont exonérés de toutes charges pour l'association et d'impôts pour le bénéficiaire (montants fixés depuis le 1^{er} janvier 2011).

Les associations désirant bénéficier du dispositif peuvent se renseigner sur le site de la Commission nationale des titres restaurants :
<http://www.cntr.fr> ou sur :

<http://www.cheque-dejeuner.com>, onglets "3 bonnes Raisons de Chèque Déjeuner"/ "Vous êtes une ASSOCIATION".

INFORMATIONS JURIDIQUES

● MANIFESTATIONS MUSICALES : SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES

La Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) et 67 fédérations associatives ont signé le 5 octobre dernier, des accords simplifiant les démarches nécessaires au paiement des droits d'auteurs.

Les associations organisant des bals, concerts ou repas en musique pourront désormais les déclarer, connaître le montant de la redevance de droits d'auteur, et s'en acquitter en une seule démarche. De plus, les barèmes de droits d'auteurs ne reposent plus que sur les critères suivants : le budget des dépenses et le prix d'entrée pour les bals et concerts, le nombre prévu de convives et le

prix du repas pour les repas musicaux. Cet accord a été étendu par la Sacem à toutes les associations organisant des événements musicaux.

<http://service-public.fr>.

FINANCEMENTS & OUTILS ASSOCIATIFS

● QUELS ENJEUX DE FINANCEMENT POUR LES ASSOCIATIONS EN 2012 ?

Les associations sont aujourd'hui fragilisées par de fortes tensions budgétaires et institutionnelles. Pour mieux cerner leurs problématiques financières, la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) et le CNAR financement (porté par France active) invitent l'ensemble des responsables associatifs à répondre à une enquête nationale sur le financement. Elle sera restituée auprès des pouvoirs publics le 17 janvier 2012 au Sénat. Pour contribuer au débat, à l'approche des élections présidentielles, munissez-vous des éléments financiers de votre association et répondez sur <http://enquete.cPCA.asso.fr> avant le 30 novembre 2011.

● EMPLOIS SOLIDAIRES PÉRENNISÉS

Fin octobre, la Région a reconduit le dispositif d'emplois aidés qui permet aux associations de financer quelque 1 500 emplois. On note cependant le passage de 3 à 1 an des conventions qui lient la Région et les associations concernées, ainsi que la baisse des crédits affectés à ces emplois. Mis en place il y a six ans avec pour objectifs de soutenir la création d'emplois durables et de pérenniser l'activité des associations en région, ce dispositif est uniquement financé par le Conseil régional. *Pour le découvrir plus en détail et remplir un dossier de demande de convention, rendez-vous sur <http://www.picardie.fr/-Emplois-solidaires->*

APPELS À PROJETS

● FAITES CONNAÎTRE VOTRE ASSOCIATION AVEC ANIMAFAC !

Pour faire découvrir au grand public la richesse des projets étudiants, Animafac organise, le 17 mars 2012, le Forum national des associations étudiantes à Paris. Dans ce cadre, elle lance un appel à projets destiné aux associations étudiantes qui proposeront une ou plusieurs animations. Pour candidater, il suffit de proposer un projet "clés en main" (Animafac ne fournit aucune contribution financière ou matérielle). Les projets culturels seront intégrés au festival "Les prémonitoires". Les autres animations seront regroupées en un village associatif organisé en thématiques : solidarité internationale, environnement, lutte contre les discriminations, médias, solidarités locales. Chaque association disposera d'un espace personnalisable en fonction de son initiative.

Date limite d'inscription : 15 décembre 2011.

Informations et candidature : <http://www.animafac.net>, 01 42 22 15 15 ou forum@animafac.net.

● "LE RESPECT À LA LOUPE"

La SNCF en partenariat avec l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej), lance le concours "Le respect à la loupe". Ouvert aux classes primaires et de collège, ce concours est également destiné aux groupes d'enfants de 8 à 15 ans de structures périscolaires (espaces culturels, centres de loisirs...). Il s'agit de créer une campagne de sensibilisation qui mette en avant une initiative invitant à respecter, dans les transports, les autres, l'environnement et les biens collectifs.

Date limite d'inscription : 31 décembre 2011.

Date limite de dépôt des projets : 8 avril 2012.

Ressources et inscriptions :

<http://www.concourscolaire-sncf.com/>

INFOS EN BREF

● VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : MOBILISONS NOUS !

L'OVACAM s'associe à la Maison de l'égalité de la mairie d'Amiens lors de "La semaine de lutte contre les violences faites aux femmes" du 21 au 25 novembre. Des associations viendront échanger dans les lycées accueillant une pièce de théâtre ou une exposition ayant pour thème les violences faites aux femmes. Parallèlement, des permanences associatives se tiendront dans ces établissements, afin d'informer et de sensibiliser les lycéens sur ces questions. Point fort de cette semaine : le 25 novembre sera ponctué de quatre "flashmobs" (mobilisations éclairs) organisés par le CIDFF80, auxquels sont invités à participer chaque femme, victime, concernée ou non, chaque homme, solidaire ou sensible. Une table ronde se tiendra l'après-midi à l'hôtel de ville autour de la bande dessinée *Inès*.

À cette action sont associés la police municipale, le conseil général de la Somme, la compagnie "De Guingois", les associations AGENA, Femmes en mouvement, Init'ielles, On a marché sur la bulle, L'un et l'autre, SOS Violences en privé ou encore l'UDAUS 80.

Pour participer aux flashmobs contre les violences sexistes, rendez-vous sur

<http://www.facebook.com> : "Journée du 25 novembre 2011" ou sur Youtube en tapant : "Flashmob contre les violences sexistes".

Renseignements sur la semaine du 21 au 25 novembre 2011 : Maison de l'égalité 03 22 97 42 70.

● "PAROLES ENGAGÉES"

Combattre les discriminations envers les étrangers et faire entendre leur voix par la poésie : c'est ce que permettra l'action "Paroles engagées" du 12 au 18 novembre 2011 à Amiens. Rendez-vous aux centres culturels Jacques-Tati, Le Safran et au Festival international du film d'Amiens où des rencontres seront proposées par l'association Lignes d'écritures et le groupe amiénois de la CIMADE (dans le cadre de "Migrant Scène"), en collaboration avec le Collectif amiénois des sans-papiers. Au programme : un hommage aux poètes syriens emprisonnés, des poèmes, des documentaires, des témoignages et des débats sur l'immigration.

Informations : Lignes d'écritures - 03 22 46 64 72 - jean.foucault@orange.fr.

● LE MOIS DE L'ESS

En France, les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) représentent plus de 215 000 établissements employeurs, soit 9,1% des entreprises françaises et plus de 2,2 millions de salariés*. Ces entreprises à statuts juridiques particuliers (associations, coopératives, mutuelles, fondations...) se reconnaissent des valeurs communes et des principes qu'il est important de rappeler à l'occasion du Mois de l'ESS : l'utilité collective et sociale au service du développement durable, la non-lucrativité individuelle, la gestion démocratique, la mixité possible des ressources financières.

Pour connaître le programme du Mois de l'ESS en Picardie, consultez le site de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS). Sur Amiens, l'Espace picard pour l'intégration (EPI), TV Amiens, La ligue de l'enseignement, la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), ou encore le Groupe d'appui et de solidarité (GAS) proposent notamment des actions.

*Source : Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale

<http://www.cncres.org>

Informations sur le Mois de l'ESS : <http://www.crespicardie.com/> et <http://www.lemois-ess.org/>

MINUTE VERTE



● QUAND SANTÉ RIME AVEC ÉCOLOGIE

Ne jetez pas vos radiographies et aiguilles de seringues usagées : des boîtes jaunes, autrement appelées collecteurs de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), sont spécialement prévues à cet effet à la Maison prévention santé. Ces déchets peuvent non seulement présenter un danger d'infection, mais aussi être de réels agents de pollution. Par exemple, les radiographies sont considérées dangereuses car elles contiennent des métaux lourds. En étant jetées à la poubelle, les sels d'argent qui les composent risquent d'être libérés dans l'environnement. Il en est de même avec les médicaments et leurs composants actifs qui nécessitent un traitement particulier. C'est pourquoi la Maison prévention santé propose un point de collecte et assure le suivi des DASRI et des radiographies pour destruction. Venez déposer les vôtres au 39 rue Robert-de-Luzarches à Amiens, du lundi au vendredi entre 8h et 17h 30.

Renseignements :

03 22 97 11 54 ou

mpps@amiens-metropole.com.



QUESTION-RÉPONSE

● FAUT-IL L'ACCORD DU PROPRIÉTAIRE POUR DÉCLARER UNE ASSOCIATION CHEZ SOI ?

Pour économiser un loyer, on peut installer l'association à son domicile ou à celui d'un particulier. Pour ce faire, sauf s'il ne s'agit que d'une adresse postale, il vaut mieux demander l'accord du propriétaire, surtout si le local est sous le régime d'une copropriété. Si le propriétaire est membre de l'association, il est préférable qu'il donne son accord lors d'une assemblée. L'accord du propriétaire est également requis si l'association paie un loyer pour les locaux occupés, notamment dans le cadre d'une sous-location d'une partie d'un appartement. Si l'association est hébergée chez un salarié, l'URSSAF peut considérer qu'il s'agit d'un salaire déguisé, et réclamer les charges sur ces loyers. D'où l'importance d'un bail en bonne et due forme !

<http://www.associations.gouv.fr>.

INFOS DE L'OVACAM

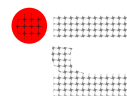


● FORMATION À LA VIE ASSOCIATIVE :

La communication associative :

outils, méthodes et informations techniques (avec études de cas et mises en pratique).

Samedi 19 novembre de 9 h 30 à 12 h 30, au Cajou 2.0, passage du Logis-du-Roy à Amiens.



Impôts, assujettissement, reconnaissance d'intérêt général, dons et reçus fiscaux.

Samedi 10 décembre de 9 h 30 à 12 h 30, Espace Dewailly, 3 place Louis-Dewailly à Amiens.

Renseignements et inscriptions : 03 22 92 50 59.



● CAFÉS CITOYENS

"Les cours de récréation : lieux de socialisation ou d'exclusion ? - Les deux, et tant mieux !" C'est la conclusion du café citoyen du 14 octobre dernier : l'expérience de l'exclusion fait partie du processus de socialisation. Les participants ont cependant

souligné la violence avec laquelle est parfois vécue l'exclusion chez les jeunes, dans la société actuelle. Moqueries et discriminations ont été abordées et illustrées par les témoignages de jeunes et par les contes de Raphaëlle Nicolas qui ont contribué à approfondir la réflexion.

Lors du prochain café citoyen, nous nous demanderons **comment encourager les échanges intergénérationnels**. Rendez-vous le **vendredi 16 décembre, de 18h à 20h au Cajou**, passage du Logis-du-Roy à Amiens. Les associations Amiens jeunes et Le club d'or s'amuse vous y attendront en compagnie d'un drôle de personnage de Cirqu'onflexe !

Entrée libre. Renseignements : 03 22 92 50 59.

CHANGEMENTS DE LOCAUX

L'accueil de l'OVACAM se situe désormais rue Frédéric-Petit, toujours dans l'Espace Dewailly. Une fois au 12 rue Frédéric-Petit, faites face à la statue du grammairien Lhomond, dirigez-vous vers l'aile droite : c'est ici, au rez-de-chaussée !

OVACAM Office de la vie associative et culturelle d'Amiens Métropole
Association loi 1901 - siret 780 613 162 00012 - ape 9499z
Agrément Jeunesse et Sports 80/97/008
3, place Louis Dewailly
BP 40 326 - 80003 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03 22 92 50 59 / Fax : 03 22 92 89 46
courriel : contact@ovacam.asso.fr
site internet : www.ovacam.asso.fr

Directeur de publication : Alain Merckaert
Rédaction : Lionel Defranoux, Céline Bray
Maquettage : Isabelle Fricheteau
Tirage : 600 exemplaires
Impression OVACAM
Sur papier 100 % recyclé écolabélisé

